

UNE JUSTICE EN RUINE

Restrictions budgétaires, chantiers à l'arrêt, réorganisation polémique...

Pas une semaine sans que le sort réservé à la justice belge n'inquiète.

Au point que les magistrats manifesteront eux-mêmes leur ras-le-bol ce

20 mars. Y a-t-il quelque chose de pourri au royaume des tribunaux?

Nous avons instruit le dossier. Et c'est peut-être pire que ce qu'on croyait.

LE TÉMOIN

**MANUELLA CADELLI
EST PRÉSIDENTE DE
L'ASSOCIATION SYNDICALE
DES MAGISTRATS.**

En Belgique, c'est du jamais vu. Ce 20 mars, des avocats, des experts, des membres du personnel judiciaire, des magistrats et des chefs de corps se rassembleront dans la salle des pas perdus du palais de justice de Bruxelles pour tirer la sonnette d'alarme. Ces représentants de tous les secteurs du pouvoir judiciaire estiment qu'ils ne peuvent plus rendre un service digne de ce nom au justiciable. Et, en ce premier jour de printemps 2015, ils expliqueront publiquement pourquoi, place Poelaert, dans le plus grand palais de justice du monde...

Un vrai symbole. *"Est-ce cela que l'on veut? Une justice, portée par des échafaudages depuis des décennies, dont les plafonds s'écroulent et dont les bureaux à moitié abandonnés n'ont jamais connu l'informatique?"* nous confiait le président Luc Hennart, le patron du tribunal de première instance de Bruxelles. Il est en effet difficile, au vu de l'actualité récente, de ne pas faire le parallèle entre l'état de ruine de cet immense paquebot surplombant les Marolles et celui de notre pouvoir judiciaire. La preuve en quelques exemples.

Le 10 mars, on apprenait que le projet du "nouveau palais de justice" de Bruxelles était gelé parce que la Régie des Bâtiments n'avait toujours pas décidé ce qu'elle comptait justement faire de l'ancien - obsolète - et où elle comptait reloger les différentes cours. L'improvisation totale. Un jour plus tôt, la commissaire européenne à la Justice, Vera Jourova, présentait un screening des systèmes judiciaires européens. Si, en Roumanie, on connaît le temps moyen nécessaire pour résoudre une affaire en première instance, en Belgique, on n'en sait rien. Si la Bulgarie est capable de quantifier le nombre d'affaires à clôturer, la Belgique, elle, l'ignore. En cause? *"Un problème de capacités informatiques"*. Dont, sur les 28 pays que comptent l'Union, nous sommes les seuls à souffrir. La classe. Le même jour, on apprenait l'augmentation des droits de

greffe: saisir la Justice coûtera encore plus cher, jusqu'à cinq fois plus. Un surcoût qui vient s'ajouter à la récente introduction de la TVA sur les honoraires des avocats... et donc une augmentation de la facture de leurs clients lambda. Vive l'égalité du justiciable! Trois jours plus tôt encore, les magistrats du parquet, des tribunaux et de la cour d'appel de Liège convoquaient solennellement la presse pour faire part de leur détresse à être "étranglés" par les nouvelles mesures d'économies.

Le gouvernement qui étouffe ses juges, voilà qui fait désordre. Un désordre qui, il faut l'admettre, permet tout de même, bon an mal an, à la justice de faire son travail. Parfois spectaculairement, Serge Kubla en sait quelque chose. Parfois plus discrètement. D'après les derniers chiffres en la matière, 60% des Belges seraient d'ailleurs satisfaits de leur Justice. Mais quel pourcentage chez ceux qui y ont été réellement confrontés un jour? Qu'importe: lorsque des magistrats sont, ce 20 mars, à un cheveu de se mettre "en grève", c'est qu'il y a un très gros problème. La dernière fois qu'on a vu des juges grévistes dans notre pays c'était en 1918, un geste de résistance contre l'envahisseur allemand. La juge Manuela Cadelli, présidente de l'Association Syndicale des Magistrats nous parle de l'immense malaise qui drapait sa profession...

■ On dit que la justice belge est en mauvais état. C'est si grave?

MANUELLA CADELLI. - C'est une catastrophe. Les lois passées sous la législature précédente conjuguées à l'austérité qu'on nous impose aboutissent à une fragilisation de la justice face aux deux autres pouvoirs: exécutif et législatif. Vous avez dans tous les tribunaux du pays des déficits graves en matériel, en personnel, en locaux... Des tuyaux pendent des plafonds, il y a de l'amiante, pas assez d'imprimantes et même des trous dans le sol qui occasionnent des chutes. Oh, pas partout, mais tout de même. Quand le plafond de la grande salle de la cour d'appel de Liège s'écroule, croyez-vous qu'on s'en soucie, qu'on le répare? Non, on met des filets pour empêcher que de trop gros morceaux ne blessent le public et le personnel judiciaire. Vous pensez que ce genre de choses arrive dans les deux autres pouvoirs, dans les parlements, au siège des différents gouvernements? Non, là, le moindre plâtrage est réparé dans l'heure... Par ces restrictions budgétaires, on veut ôter à la Justice sa qualité de pouvoir indépendant et en faire une administration gouvernementale, un simple département aux ordres du pouvoir politique. Et cela ne date pas d'hier...

■ À quand remonte ce délitement ?

M.C. - Le début de la fin pour la Justice? Il y a vingt ans. L'affaire Dutroux. Oh, il y avait déjà des problèmes, de budget, notamment, mais les pouvoirs exécutif et législatif respectaient tout de même le judiciaire. Depuis, c'est une lente érosion: réduction entre 2010 et 2012 de 2,5 % du budget et puis une nette accélération en 2013 avec la loi "Mobilité" et la loi "Gestion autonome" de 2014 (*voir ci-contre*). Même si ces lois comportent partiellement de bons principes, elles aboutissent dans les faits à un assujettissement du judiciaire à l'exécutif. Maintenant, le gouvernement impose à la justice 12% d'économie en personnel, 28% en frais de fonctionnement, 33% en investissement...

■ Vous n'êtes pas les seuls à devoir économiser...

M.C. - Il y a un seuil en deçà duquel on ne peut pas travailler. Économiser sur la justice en Belgique, c'est aller à contre-courant de ce qui se passe ailleurs en Europe. La proportion du budget consacrée à ce secteur en Belgique est la plus faible du continent. Par contre, le nombre de contentieux que la justice doit régler est, après celui de la Russie, le plus élevé. Le nombre de dossiers à traiter le plus élevé pour le budget le plus faible, avec des tribunaux dont les effectifs sont remplis à 75% de ce qui est prévu... et on voudrait nous imposer des économies supplémentaires? C'est dément, surtout à l'époque actuelle...

■ Pourquoi particulièrement aujourd'hui ?

M.C. - Je vais vous donner un exemple. Actuellement, rien qu'à cause la pénurie de personnel, à partir d'un certain nombre d'excès de vitesse, on ne poursuit plus. Cette impunité peut paraître "sympathique". Soit. Mais maintenant, déplaçons cette situation aux deux grandes plaies de la société actuelle: le terrorisme et la criminalité financière. Vous voyez? Même Nicolas Sarkozy, qui par ailleurs aurait personnellement toutes les raisons de penser le contraire, dit que ce n'est vraiment pas le moment de déforcer la justice. On ne va plus poursuivre des gens suspectés d'appartenir à des mouvements terroristes? →

→ On ne va plus poursuivre des gens qui s'adonnent au blanchiment d'argent? En plus, on oublie qu'au delà des problèmes évidents du danger que représenteraient ces situations, si la justice "coûte", elle "rapporte" aussi.

■ Ah? Et elle "rapporte" beaucoup, la justice?

M.C. - Écoutez, on n'est même pas capables du fournir des chiffres à l'Europe sur nos performances, alors, ce qu'elle "rapporte" exactement, on n'en sait rien. Mais ça se compte à plusieurs dizaines de millions d'euros. Dans l'affaire du "trio kazakh", mis récemment en lumière par l'affaire De Decker, M. Chodiev avait dû payer 23 millions €. Nous étions en 2011, et c'était la toute première transaction pénale en matière de crimes et délits financiers. La même année, le règlement de la fraude fiscale massive des diamantaires d'Anvers avait rapporté 40 millions...

■ Cyniquement, augmenter le budget de la justice pourrait donc être un bon investissement "financier"...

M.C. - Mais oui! Éviter que la Belgique ne devienne une terre de blanchiment et de crimes financiers, et accessoirement remplir les caisses, c'est garantir l'ordre public.

■ Mais alors, pourquoi ne le fait-on pas?

M.C. - Il faudrait une volonté politique. Et il n'y en a pas. Au contraire...

■ Alors il y a un "grand complot" de l'exécutif et du législatif pour se débarrasser du troisième pouvoir?

M.C. - Non, pas de "grand complot". Mais il est certain que les deux premiers pouvoirs ont développé une méfiance vis-à-vis du troisième. Et ce n'est pas sans raison. Rappelons que la dernière grande crise politique de ce pays trouve son origine dans les actes d'un magistrat. Lorsque Ghislain Londers, premier président près la cour de cassation et plus haut magistrat de Belgique de l'époque, écrit en 2008 au Président de la Chambre. Cette lettre rédigée sans consultation de ses collègues et dans laquelle il couche que des politiques auraient essayé d'influencer la justice dans l'affaire Fortis, conduira à la démission du gouvernement Leterme. Et puis on a vécu deux ans sans gouvernement. C'est un sacré traumatisme ça.

■ Mais qui suffit pour vouloir détruire la justice?

M.C. - Il y a eu des précédents. Souvenez-vous des affaires Inusop, Augusta, à Charleroi... Les décisions des juges ont coûté leur carrière à de nombreux politiques: Guy Coëme, Guy Spitaels, Willy Claes, Frank Vandembroucke... Et puis il y a naturellement l'affaire Dutroux où certains membres de la magistrature ont jeté un brouillard de soupçons quant à l'intervention de politiques dans le dossier. D'un certain point de vue, je comprends donc cette méfiance du pouvoir politique. Mais attention à ne pas aller trop loin. Qui assure le fonctionnement démocratique entre deux élections dans notre pays où le Parlement et l'Exécutif sont, de facto, fondus l'un dans l'autre?

■ La Justice, seule garante de la démocratie?

M.C. - Dans le fonctionnement actuel où le pays est une participatie, oui. C'est pourquoi il faut revoir ces lois de "Mobilité" et de "Gestion autonome". Avec elles, on va basculer dans une autre société. Oh, ce sera toujours une société "démocratique" - les gens iront toujours voter - mais ce sera une société "démocratique" dirigée par le seul pouvoir des politiques.

✕ Gauthier De Bock

**"LA PROPORTION DU BUDGET
CONSACRÉE À LA JUSTICE
EN BELGIQUE EST LA PLUS
FAIBLE DU CONTINENT."**

Des lois très suspectes

Deux nouvelles lois votées récemment inquiètent particulièrement le monde judiciaire. A tort ou à raison?

La loi du 1^{er} décembre 2013 dite de "fusion des arrondissements judiciaires" a réduit le nombre d'arrondissements judiciaires de 27 à 12 et instauré ce qu'il est convenu d'appeler la "mobilité" des magistrats au sein de leur arrondissement ou du ressort. Il faut savoir qu'auparavant, les magistrats étaient inamovibles. Cette inamovibilité est une garantie constitutionnelle de leur indépendance. La possibilité de déplacer des juges au sein d'un arrondissement durant deux périodes de six mois renouvelables répond, à la base, à un souci d'optimisation des compétences (certains dossiers sont très techniques et certains juges très spécialisés). Mais elle comporte certains risques: que cette mesure soit une forme de représailles envers un magistrat qui déplairait par ses jugements ou son indépendance trop affichée ou bien qu'on le "mute" pour

l'empêcher de juger tel dossier qu'on souhaiterait confier à un autre magistrat, peut-être plus "conforme" ou prévisible.

La loi du 18 février 2014 instaure, elle, la gestion autonome des structures judiciaires, qui sera effective en 2017. Dans l'esprit, cette loi visait à renforcer l'indépendance du pouvoir judiciaire en lui accordant une autonomie financière. En réalité, beaucoup craignent que, dans les faits, ce soit exactement le contraire. Les budgets seront en effet alloués aux juridictions en fonction de leurs résultats, évalués par le ministre de la Justice. La pression que cette évaluation induit pourrait sérieusement influencer la qualité du travail du judiciaire et fragiliser son indépendance puisque les structures seront "à la merci" de l'exécutif, donc des politiques, pour fonctionner.

10 aberrations de la justice

- L'application informatique en usage dans les parquets est vieille d'un quart de siècle. Vous vous souvenez de la tête de votre ordinateur en 1990?
- Malgré la réforme des arrondissements judiciaires qui visait à rationaliser le fonctionnement de la justice, les bâtiments qui n'ont plus d'affectation sont, pour la plupart, toujours ouverts et en fonctionnement.
- Aucun contrat n'a jamais été négocié avec un opérateur de téléphonie. Résultat, la facture annuelle de téléphone du secteur de la justice atteint les 30 millions d'euros, c'est-à-dire à la moitié du budget nécessaire à une mise à niveau informatique.
- Si le budget de la justice s'élève officiellement pour 2015 à 1,7 milliards d'euros, dans les faits il est de 1,6 milliards d'euros. Pourquoi? À cause des 101 millions d'euros de factures impayées des années précédentes que le département doit apurer.
- Au greffe du palais de justice de Namur, la pénurie de personnel est telle qu'il faut plus d'un mois pour obtenir la copie des pièces d'un dossier.
- Au palais de justice de Charleroi, une audience a eu lieu dans une salle chauffée à 8°C. Le personnel portait des mitaines et des polaires et bénéficiait de petites chaufferettes.
- Au palais de justice de Namur, cet hiver, c'est un employé du greffe qui a dû improviser lui-même une réparation de la chaudière pour éviter que les justiciables et le personnel n'aient trop froid.
- Dans les Justices de Paix, juridiction de proximité par excellence, les huissiers qui accueillent et guident les justiciables sont devenus une denrée si rare que l'on fait désormais appel à des bénévoles pour les remplacer.
- Des parties entières des prisons belges sont inoccupées par manque de personnel tandis que, dans le même temps, on envoie des détenus purger leur peine à l'étranger.
- Chaque détenu coûte 200 € par jour à l'État. Actuellement, il y a 11.000 détenus en Belgique. Or la solution de l'enfermement est la plus coûteuse des réponses judiciaires et celle qui connaît le plus haut taux de récidive.

LE COUP DE GUEULE DES PROS



Isop

LUC HENNART - Président du tribunal de 1^{ère} instance de Bruxelles.

“Je crois qu'en fait, c'est tout le pouvoir de l'État qu'on rogne. La police, l'armée, la santé, la justice... Prenez tous les services publics: il y a une véritable volonté de démantèlement. Mais ne sommes-nous pas en train de vivre les derniers instants de l'Etat fédéral? Personnellement, cela ne me fait pas peur, la justice existera toujours, fédérale

ou régionale. Mais sachons profiter de ce démantèlement pour la recomposer de manière à ce qu'elle soit plus efficace et plus proche du citoyen. C'est une vision optimiste, mais combative: il faudra à un moment ou à un autre un engagement clair des politiques; les bonnes volontés et les solutions bricolées à la va-vite ne suffiront pas”.



Belgalmage

ERIC LEMMENS - Avocat et ancien bâtonnier du barreau de Liège.

“Aujourd'hui, la justice est dans un état de très grande déliquescence. Et ça ne remonte pas du tout à ce gouvernement-ci. Mais je ne voudrais pas qu'on se trompe: l'attaque n'est pas politique ou partisane. La problématique est bien plus profonde et bien plus ancienne. La justice est confrontée à des demandes de plus en plus importantes des citoyens et, parallèlement, bénéficie de moyens de plus en plus réduits. On aboutit inévitablement à un encombrement. Par ailleurs, elle est extrême-

ment archaïque puisque nous n'avons jamais pu obtenir qu'elle fonctionne sur base d'un système informatique intégré. Nous en sommes toujours à l'époque du papier pour tout. Nous ne pouvons pas déposer des conclusions sans les envoyer par la Poste. Alors qu'en France -pays pourtant bien plus grand- un avocat de Marseille qui veut les déposer à Nantes, par exemple, n'a qu'à les envoyer par mail. On a un retard considérable dans la modernisation de l'institution elle-même”.



Reporters

JEAN-PIERRE BUYLE - Avocat, ancien bâtonnier du barreau de Bruxelles, maître de Conférence à l'ULB.

“On veut que la justice soit pauvre. C'est une volonté politique. La conséquence de ce sous-financement, c'est que la justice est lente et désorganisée. Mais ça ne touche pas pour l'instant sa qualité. J'ai commencé ma carrière en 1979 et je trouve que la Justice est meilleure aujourd'hui. Et pourquoi? Parce que les juges sont plus compétents qu'avant. Il y a eu un travail du collège de recrutement et du Conseil Supérieur de la Justice

qui a amélioré le choix de ces juges. On procède désormais par concours ou par examens. Avant, les nominations étaient politiques et la qualité du personnel s'en ressentait. Nous avons maintenant une jeune génération assez extraordinaire. On a des juges courageux, compétents, qui prennent le temps et qui savent de quoi ils parlent. La qualité de ces hommes et de ces femmes n'est pas impactée par le sous-financement de l'institution.”

“Nous sommes en période de mue”

Nulle en informatique, sans un euro: la justice souffre-t-elle de tous les maux? Sur la sellette, le SPF Justice nuance.

LE TÉMOIN

JEAN-PAUL JANSSENS
EST PRÉSIDENT DU COMITÉ
DE DIRECTION DU SERVICE
PUBLIC FÉDÉRAL JUSTICE.

■ **La justice de la Grèce est informatisée, celle de la Roumanie également, pas celle de la Belgique, c'est curieux, non?**

JEAN-PAUL JANSSENS. - Il y a des canards qui continuent à courir selon lesquels il n'y aurait pas d'informatisation de la justice belge. Ce qui est totalement faux, naturellement.

■ **Cet avis, vous êtes bien le seul à l'avoir...**

J.-P. J. - Je ne dis pas que l'informatisation est totale. Je dis qu'une informatisation moderne existe à la justice. Si vous visitez les Justices de Paix, les tribunaux de Police, les tribunaux de Commerce, vous y verrez des applications informatiques récentes et qui fonctionnent très bien. Même chose dans les établissements pénitentiaires et dans les maisons de justice. Nous venons aussi de remplacer 19.000 ordinateurs, tous sur une seule plateforme. De nouveaux projets sont

encore en cours. Ça, c'est la réalité. Alors, est-ce perfectible? Oui. Il faut dire qu'il y a eu des choix dans le passé qui ont pesé lourd. Des échecs nous ont handicapé dans notre développement.

■ **Alors, pourquoi tant de critiques?**

J.-P. J. - Nous sommes à l'ère des Smartphones, des cartes d'embarquement électroniques, des billets de train en pixels. Naturellement, par rapport à cela, nous avons du retard. Mais nous travaillons à le résorber. A la cour d'appel d'Anvers, par exemple, il est possible aux avocats de déposer leurs conclusions par voie électronique. Et cette voie, nous allons la généraliser. Et là où elle existe, nous allons la moderniser encore.

■ **La justice n'est pas pauvre, alors?**

J.-P. J. - Incontestablement, il y a eu un sous-financement du département et un désintérêt pendant des dizaines d'années pour la justice. Certains départements –la Sécurité Sociale, par exemple– ont connu une informatisation beaucoup plus rapide. Peut-être parce qu'ils

étaient plus dans le giron du politique. Ce désintérêt est sans doute une conséquence du fait que la Justice n'est pas un département "comme les autres". Le troisième pouvoir de l'État a une spécificité et une culture d'indépendance. Ce qui ne facilite pas les changements et la modernisation.

■ **Est-ce que la justice est malade?**

J.-P. J. - Non, elle est en période de mue, de transformation. Avec un personnel de qualité, des structures adaptées, les choses changent aujourd'hui: vers une plus grande "mobilité" qui permettra, par exemple à un magistrat spécialisé dans un domaine complexe d'aller travailler dans plusieurs arrondissements. Vers une "autonomisation de la gestion des tribunaux" qui renforcera son indépendance. Ces deux directions de modernisation, dessinées par des lois récentes, sont nécessaires et bénéfiques. Maintenant, restent des questions légitimement posées par les acteurs de terrain: comment et combien... ce sont des questions difficiles et qu'on ne résout pas du jour au lendemain.